

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

Délibération n° **DEL2021\_09\_6**Intitulé : **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION THEMATIQUE  
"MOBILITE"***Mobilité - - Mobilité*

\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 32      Représentés : 9

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Françoise BLONDEL

**Absents :**

Madame Celine DAMBRY, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Monsieur Dominique MACE donne pouvoir à Monsieur Eric RENEE, Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Sandrine NORDET donne pouvoir à Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Lorena TUNA donne pouvoir à Monsieur Christophe ADE, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Françoise BLONDEL, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

**Administration :**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Hélène LEFEBVRE, Madame Lucie GAUTHIER

Monsieur Emile CANU est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Par délibération n°DEL2021\_06\_18 du 17 juin 2021, le conseil communautaire a décidé de créer la commission thématique Mobilités.

Il est proposé tout d'abord de modifier le périmètre d'intervention de la commission aménagement du territoire en lui supprimant la mobilité.

Conformément à la délibération du 17 juin 2021, Monsieur le Président a demandé à chaque élu de formuler des vœux pour siéger au sein de la commission thématique mobilité. Ont candidaté :

- Mme HEUDRON
- M. DEMAZIERES
- M. GARAND
- M. LEMETTAIS
- M. DOUCET
- M. CAHARD
- Mme DENIAU
- M. LUC
- Mme DECHAMPS
- Mme DUCHESNE
- M. RENEE
- Mme BLANDIN

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

- M. LEGAY
- M. CANU
- Mme LEBORGNE

Par ailleurs, il est à noter que l'article 7 de la loi Engagement et proximité permet, en cas d'empêchement, que le membre d'une commission puisse être remplacé, pour la réunion, par un conseiller municipal de la même commune. Ce conseiller est désigné par le maire qui veille à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Conformément à la délibération du 8 septembre 2020, les Maires ont la possibilité d'inviter à une commission thématique communautaire un de leurs conseillers municipaux particulièrement compétent dans une question inscrite à l'ordre du jour de la commission thématique. Dans cette hypothèse, le Maire en informe préalablement le vice-président en charge de cette commission.

La commission thématique sera convoquée par le Président dans les huit jours qui suivent sa nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui la compose. Lors de cette première réunion, la commission désigne un vice-président qui peut la convoquer et la présider si le président est absent ou empêché.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

vu la délibération du 9 juillet 2020 relative à la création des commissions thématiques,

vu la délibération du 8 septembre 2020 relative à la désignation des membres des commissions thématiques,

vu la délibération du 17 juin 2021 relative à la création de la commission thématique mobilité, considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2021

Article 1<sup>er</sup> – De modifier le périmètre d'intervention de la commission aménagement du territoire créée par la délibération du 9 juillet 2020 et de lui supprimer le thème « mobilité ».

Article 2 – De prendre acte qu'en cas d'empêchement, un membre de la commission puisse être remplacé, pour la réunion, par un conseiller municipal de la même commune. Ce conseiller est désigné par le Maire qui veille à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Article 3 – De prendre acte que les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci sans participer aux votes.

Article 4 – De laisser la possibilité aux Maires d'inviter à cette commission un de leurs conseillers municipaux particulièrement compétent dans une question inscrite à l'ordre du jour de la commission.

Dans cette hypothèse, le Maire en informe préalablement le vice-président en charge de la commission.

Article 5 – De proclamer et de déclarer installés au sein de la commission thématique « Mobilité » :

- Mme HEUDRON
- M. DEMAZIERES
- M. GARAND
- M. LEMETTAIS
- M. DOUCET
- M. CAHARD
- Mme DENIAU
- M. LUC
- Mme DECHAMPS
- Mme DUCHESNE
- M. RENEE
- Mme BLANDIN
- M. LEGAY
- M. CANU
- Mme LEBORGNE

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

